

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : M. MEKHANTAR (pouvoir M. BORDAT) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM)
Membres absents : Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BONORON - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Archives municipales et bibliothèque municipale - Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté - Adhésion de la ville

M. Bard, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

En 1997, la Ville a adhéré à l'association régionale pour la coopération entre les bibliothèques et les centres de documentation dénommée ABIDOC. Devenue en 1999 Centre Régional du Livre de Bourgogne (CRLB), cette association favorise, soutient et promeut la création littéraire et la diffusion du livre en Bourgogne, la conservation, la valorisation et la diffusion du patrimoine écrit, l'accès à l'information bibliographique, à la lecture et à l'écriture auprès d'un large public.

De telles structures régionales pour le livre existent en Franche-Comté où jusqu'en décembre 2017 coexistaient deux associations, le Centre Régional du Livre de Franche-Comté dont le siège se trouvait à Besançon et l'ACCOLAD Franche-Comté dont le siège se trouvait à Cravanche, dans le territoire de Belfort.

A compter du 1er janvier 2018 ces trois structures ont fusionné pour donner le jour à l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté qui demeure néanmoins présente sur les trois sites de Dijon, Besançon et Cravanche.

Sur la base des adhésions 2017, ce sont 250 adhérents issus des huit départements de la région qui représentent tout l'écosystème du livre : auteurs, éditeurs, libraires, collectivités via leurs bibliothèques et médiathèques, associations culturelles, centres de documentation, sociétés savantes, imprimeurs, particuliers, médiateurs du livre et militants.

Parallèlement aux services et actions proposés par cette association tels que la base bibliographique bourguignonne (administrée par la bibliothèque municipale), la manifestation Patrimoines écrits en Bourgogne Franche-Comté (relayée par les archives municipales), le marché des éditeurs des rencontres Clameur(s) et plus globalement la diffusion du livre et de la lecture, l'adhésion et l'implication de la Ville, en tant que capitale régionale, constituent un message fort envoyé à l'ensemble du secteur du livre et des acteurs culturels en général.

Il est donc proposé que la Ville adhère à cette association pour une cotisation annuelle de 500 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'adhésion de la Ville à l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2018 et les années suivantes ;
- 2 - décider, si l'intérêt perdure, l'acquiescement chaque année de la cotisation due en conséquence ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ